Brive (19) : les soignants du service psychiatrique de l’hôpital refusent d’accueillir Ahmed B., connu pour des faits de délinquance, de toxicomanie, pour des actes de torture et de barbarie, des meurtres, ainsi que pour cannibalisme

15/06/2023 à 21h38



Brive : les soignants du service psychiatrique de l’hôpital refusent l’accueil d’un patient “cannibale”

[…]

Les personnels soignants du service psychiatrique de l'hôpital de Brive s'opposent à l'arrivée d'un patient dangereux. Ils viennent d'adresser **une lettre ouverte en ce sens à la direction de l'établissement**. Il faut dire que ce dernier a de quoi faire peur.

[…]

Cet homme de très grande taille et d'une force hors du commun, dit la lettre, **avait éventré un passant à Brive en 1997**. Condamné à 30 ans de réclusion, **il tue en 2004 en prison son codétenu dont il mange la cervelle.** Il est alors interné en hôpital psychiatrique. Placé à l'unité pour patients difficiles de l'hôpital d'Eygurande, il avait en 2019 pris le dessus sur l'équipe soignante qui avait eu du mal à le maîtriser.

Il avait déjà pris le dessus sur une équipe soignante

Ce terrible profil rend totalement impossible l'accueil de ce patient dans le service briviste disent les soignants qui affirment que **celui-ci n'est pas adapté pour un tel cas pathologique**, notamment qu'il n'a pas assez de personnels qualifiés. L'arrivée de ce patient n'est pas encore actée.

[…]

L'article dans son intégralité sur *France Bleu*

Le Parisien édition du 9 juillet 2004

Il tue un codétenu et lui mange la cervelle

LES DETENUS et les surveillants de la prison de Saint-Maur (Indre) sont sous le choc. Dimanche soir, ils sont plusieurs à

avoir assisté à un meurtre d'une sauvagerie incroyable. Ahmed B., un prisonnier de 36 ans, a fracassé le crâne d'un codétenu avant de commencer à lui manger la cervelle avec les mains. L'agresseur, déjà condamné en mars 2000 par les assises de la Corrèze à trente ans de réclusion criminelle pour des faits accompagnés d'actes de torture et de barbarie, a été mis en examen pour meurtre accompagné d'actes de barbarie. Il a été transféré dans une unité pour malades difficiles de l'est de la France. « Mon fils n'arrive plus à dormir » L'agression s'est déroulée pendant la distribution des repas, une tâche assurée par deux détenus assistés de deux surveillants. Lorsqu'ils ont ouvert la porte de la cellule individuelle d'Ahmed B., ce dernier s'est jeté sur eux, armé d'un…

[…]

Ahmed B. avait été condamné en mars 2000 par la cour d'assises à Tulle après le meurtre d'une femme **(NDLR FDS : erreur du journal "Le Parisien": la victime était un homme nommé Phillipe M.)** dans les rues de Brive. L'acte avait été qualifié d'« épouvantable ». Les jurés n'avaient mis que deux heures à condamner cet homme jugé responsable de ses actes.

[…]